

en 1966-1967. Nous savons que la province d'Ontario accuse le gouvernement fédéral de mésestimer grossièrement les frais du programme d'enseignement post-secondaire qu'il impose aux provinces. Je vous assure maintenant, monsieur le président, que si le déficit de la province d'Alberta a atteint 99 millions, en 1967-1968 le déficit pour cette année dépassera cette somme. Pourtant l'Alberta est reconnue l'une des plus florissantes provinces du pays.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Robichaud, a indiqué que le déficit budgétaire de sa province s'établira à 42 millions de dollars. La population et les ressources du Nouveau-Brunswick ne sauraient être comparées à celles de la province d'Alberta. Nous savons que la province d'Ontario se heurte à des problèmes réels. Elle n'a pas encore indiqué son déficit budgétaire, mais nous le connaissons sans doute dans quelques mois. Et que penser de celui de la province de Québec?

Sur toute la ligne, monsieur le président, les provinces devront, semble-t-il, en rabattre. Je n'hésite pas à faire part au comité des propos que l'auditeur de la province d'Alberta, l'homologue de l'auditeur général du Canada, a tenus dans son rapport. Il a dit que le seul remède consiste à réexaminer à fond tous les programmes de dépenses de la province afin de décider lesquels sont périmés ou n'atteignent pas leur but. M. Huckvale a déclaré qu'il avait essayé de prêcher la contrainte. Nous avons aussi entendu ici l'auditeur général nous tenir des propos semblables.

A maintes reprises, monsieur le président, nous avons exhorté le gouvernement à établir, de concert avec les provinces, un ordre de priorités de façon à ce qu'elles puissent vivre selon leurs revenus. Mais maintenant, tout le monde sera obligé de faire pénitence. Nous devons nous rationner. Il y a des restrictions pour telle et telle chose. Depuis des années, le gouvernement a mal géré nos affaires financières; c'est pourquoi nous devons maintenant payer la note. Je ne crois pas plus aux prévisions budgétaires de 1969-1970 que je n'ai cru à celles de 1968-1969.

Je vois que vous brûlez d'impatience, monsieur le président, et que mon temps de parole est expiré. Tout ce que je puis dire, c'est que le triste dossier parle par lui-même.

M. Gilbert: Monsieur le président, chaque fois que je regarde le ministre des Finances, l'expression de sagesse qui se dégage de son visage, son large sourire et ses silences entendus sur tant de questions me font penser à

Bouddha. On devrait peut-être l'appeler «Bouddha Benson». C'est l'impression que certains d'entre nous ressentent par suite de son attitude à l'égard de certains problèmes qui atteignent directement tous les Canadiens.

Je parlerai brièvement de certains problèmes que m'ont signalés nombre de mes mandants. Le premier cas est une lettre de la présidente des institutrices retraitées de l'Ontario, en date du 21 novembre. En voici le texte:

• (4.30 p.m.)

Qu'il me soit permis de vous signaler une demande qui a été expédiée au premier ministre l'été dernier par l'Association des institutrices retraitées de l'Ontario. Elle avait auparavant été approuvée par

- (1) le Conseil provincial des femmes
- (2) le Conseil national des femmes et
- (3) la Fédération canadienne des instituteurs, lors de leur réunion annuelle. Nous avons maintenant l'appui d'environ 1,003,000 femmes.

Étant donné la valeur manifeste de cette demande, pouvons-nous compter sur votre généreux appui, au moment opportun?

La motion dont M^{me} Harriet C. Miles, la présidente, fait état, a été adoptée à Toronto le 25 janvier 1968, à la conférence des institutrices retraitées. Elle est conçue en ces termes:

Attendu que la montée en spirale du coût de la vie au cours des dix dernières années a créé beaucoup d'angoisse chez bien des citoyens âgés du Canada, et

Attendu que le fardeau fiscal pèse lourdement sur ceux qui ne peuvent plus gagner, et

Attendu que leurs revenus déjà réduits le sont encore davantage en raison de la hausse constante des impôts,

Il est résolu que les exemptions d'impôts sur le revenu de tous les citoyens âgés de 70 ans et plus seront portées de \$1,500 à \$2,500 à partir du 1^{er} janvier 1968.

J'aimerais connaître la réaction du ministre à l'égard de cette résolution adoptée par l'Association des institutrices retraitées. Un million trois cent mille personnes appuient l'association au Canada, ce que le ministre devrait savoir, je pense. Il devrait faire une déclaration et pas se contenter de dire qu'il étudie la question et qu'elle sera probablement soumise dans les propositions fiscales du printemps.

Deuxièmement, je voudrais dire un mot sur notre taux de change étranger. A son retour de la conférence monétaire la semaine dernière, le ministre a fait à la Chambre une déclaration sur un ton pontifiant pour nous assurer que nous pouvions faire confiance au dollar et que la situation était normale. Nous autres, néo-démocrates, préconisons depuis longtemps un taux flottant du change. Le